

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de		e permis		Date d'inspection		
ISABELLE BREAU	2015788				Le 04 août 2022		
Nom de l'établissement					Numéro de	e téléphone	
Garderie chez Isa					(506) 386-7197		
Adresse							
50 rue Surette Dieppe NB E1A 8H7							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Tina Richard Tardif			Inspecteur/Inspectrice				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement		Date limite pour être conforme		Date d'attestation de la conformité	
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (i) les nom, adresse, date de naissance et numéro d'assurance-maladie de l'enfant,				10 août 2022		04 août 2022	
Commentaires : L'exploitante a envoyé une photo par courriel d'assurance- maladie. La lacune est maintenant conforme.	qui démont	re les	s nouvelle	es date	s d'expiratio	n pour les cartes	
Commentaires généraux							
L'exploitante a envoyé une photo par courriel qui démontr d'assurance- maladie.	e les nouv	/elles	s dates o	d'expir	ation pour l	es cartes	
Aucune visite sur place à lieu.							
original signé par Tina Richard Tardif			Le 04 août 2022				
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	e D	ate					
original signé par Isabelle Breau			Le	04 ac	ût 2022		
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée							